

## Faut-il réinventer la roue ?

Voici quelques semaines, l'AFSCA a annoncé sa décision de modifier une fois encore le système d'identification et d'enregistrement Sanitel.

Ces modifications concernent l'abandon de l'impression systématique du passeport bovin pour s'orienter vers une « dématérialisation » telle qu'elle existe déjà pour le secteur des veaux d'engraissement, avec une date d'application dans le courant de 2016.

A ce stade, on peut déplorer que cette décision, présentée comme ferme et définitive, ait été prise sans concertation préalable au sein de la filière. On nous certifie par ailleurs en haut lieu qu'il s'agit d'une demande émanant de l'Agrofront (Boerenbond, ABS et FWA) réitérée plusieurs fois au cours de ces dernières années, selon la ligne de conduite de la Commission Européenne qui souhaite une diminution des coûts de l'identification et une simplification administrative pour le secteur.

Cette décision unilatérale, qui repose sur des calculs biaisés et des évaluations erronées à la suite d'hypothèses irréalistes, nous est pourtant imposée sans réflexion préalable et nous contraint à proposer des solutions alternatives au système actuel pour conforter des conclusions tirées d'avance.

Certes, des idées sont avancées par les penseurs de Bruxelles pour transformer les procédures et documents actuels afin de communiquer et enregistrer toujours plus vite, sans toutefois perdre les garanties et la sécurité reconnues d'un Sanitel conçu il y a 25 ans et retravaillé voici 5 ans.

Mais c'est là précisément que le bât blesse !

Il faudrait évoluer avec son temps, semble-t-il... Les nouvelles propositions avancées veulent transformer un système bien rôdé, qui permet un commerce hebdomadaire fluide d'un bétail sanitaire bien contrôlé, favorisant nos exportations et l'écoulement de notre surproduction sans réels blocages, en le remplaçant par un système nécessitant d'autres impressions de documents certifiés, produits directement par les éleveurs et autres détenteurs de la filière dans des délais très courts.

On en reviendrait donc presque à l'ère du « document B4 », dont les plus anciens d'entre nous se souviendront, assorti d'une obligation d'être informatisé et équipé à la ferme pour permettre une gestion instantanée des événements et des mouvements, avec une augmentation du contrôle pour garantir la fiabilité des données échangées.

Ne perdons pas de vue que pour l'instant, seuls 50 à 60 % (selon les Régions linguistiques) des détenteurs bovins sont informatisés à la ferme et gèrent une partie de leurs événements de troupeau via le portail Cerise (ou le Veeportaal en Flandre).

Hasard du calendrier ou preuve que les choses doivent évoluer plus vite, au moment où nous commençons à discuter de ces nouvelles contraintes, l'Europe publie un nouveau règlement qui modifie le règlement relatif à l'enregistrement et l'identification des bovins pour autoriser largement le recours à l'identification électronique des animaux. Ainsi, pour le 18 juillet 2019 au plus tard, les Etats Membres doivent avoir mis tout en œuvre pour exploiter et utiliser l'identification électronique à tous les niveaux au sein de la filière.

Il est bien certain que cette électronisation du marquage des bovins, assortie à une virtualisation informatique de leurs documents, est la voie royale pour une véritable dématérialisation du passeport.

Nos voisins néerlandais (qui n'ont jamais eu de passeport individuel bovin), allemands (qui l'ont abandonné depuis un certain temps) ou français (qui testent déjà un sys-

tème complètement virtuel d'échange de données) embrayent le pas du Danemark où tous les animaux sont déjà identifiés en électronique depuis 2 ans.

Pour l'éleveur naisseur, l'économie tant espérée et déjà considérée comme acquise par nos autorités de tutelle, ne se traduira sans doute que par une grande illusion...

Pour le reste de la filière, dont notre système de marchés est assez différent de ce qui se passe ailleurs, cela implique de déjà réfléchir aux investissements conséquents à réaliser pour automatiser la collecte et la transmission des informations lors de chaque mouvement...

Ce qui est certain, c'est que notre système Sanitrace devra être revu en profondeur, en espérant qu'il démontre une plus grande efficacité, avec une fiabilité à toute épreuve...

Bénéficierons-nous d'une véritable simplification administrative ? Pas sûr...

Cela nous permettra-t-il de vendre plus aisément nos animaux et d'en obtenir un meilleur prix ? J'en doute, hélas...

Jean Detiffe  
Président de l'Arsia

# STOP BVD

Rendez-vous sur notre stand...

**vous avez tout à y gagner !**

Foire de  
**Libramont**

Du 25 au 28 juillet 2014

-10% de réduction sur les boucles BVD commandées lors de la Foire de Libramont 2014

Stand 33H01.37  
dans le Hall 1

# En route vers une lutte BVD obligatoire en 2015

L'Arrêté Royal relatif à la lutte contre la diarrhée virale bovine a été publié au Moniteur Belge en date du 30 juin 2014. Plus aucune ambiguïté ne plane donc désormais sur le démarrage d'un plan de dépistage obligatoire du virus de la BVD (BVD-V) sur tous les veaux à naître à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 !

## Comment interpréter les résultats BVD ?

Dans le cadre du plan de lutte BVD obligatoire, les analyses BVD serviront à attribuer un statut aux bovins, mais comment peut-on les interpréter ? Un résultat négatif m'assure-t-il que le bovin n'est pas infecté par le BVD-V et qu'il ne représente aucun risque pour mon troupeau ? Un résultat positif signifie-t-il toujours que le bovin est IPI ? Que penser d'un résultat « ininterprétable » ou « positif limite de détection » ?

Pour tenter de répondre à toutes ces questions, nous vous proposons ci-après quelques explications sur les tests qui seront utilisés et les résultats obtenus, dans le cadre de la lutte officielle.

Mais avant de commencer, quelques petits rappels théoriques s'imposent...

## Qu'est-ce qu'une virémie et comment la détecter ?

Le terme de « virémie » se définit par la « présence d'un virus dans le sang », en l'occurrence la présence du virus de la BVD (BVD-V) dans le sang de l'animal et par extension, dans tout son organisme...

Dans le cadre de la BVD, la virémie peut être transitoire ou permanente. C'est le moment où l'animal est infecté qui détermine le type de virémie.

Si l'infection survient durant la vie fœtale (entre le 30<sup>ème</sup> et le 125<sup>ème</sup> jour de gestation), le veau à naître deviendra IPI (Infecté Persistant Immunotolérant) et, ce qui caractérise précisément l'animal IPI, c'est bien le caractère permanent de la virémie. Un animal IPI aura donc en permanence des taux élevés de virus dans son sang tout au long de sa vie.

Par contre, quand un animal est infecté par le virus après sa naissance, il développe une réponse immunitaire qui élimine progressivement le virus. Cet animal est donc virémique pendant quelques temps puis redevient sain. On parle alors de virémie transitoire.

En pratique, la virémie se diagnostique par recherche directe du virus (autrement nommé, au labo, « recherche d'antigènes ») : un animal IPI sera donc positif à chaque fois qu'on le testera contrairement à un animal virémique transitoire qui ne sera positif qu'au moment de sa virémie.

## Quels tests sont utilisés à l'ARSIA ?

Pour la recherche d'antigènes (Ag) BVD, deux

tests sont principalement utilisés à l'ARSIA : le test Elisa Ag et la PCR.

Le premier est appliqué sur les biopsies d'oreille et sur les prises de sang de bovins âgés de plus de 6 mois. Le deuxième est surtout appliqué sur lait de tank et sur les prises de sang de bovins de moins de 6 mois.

Les différences d'utilisation de ces deux tests sont dues aux limites liées à leur capacité de détection des antigènes et à leur coût.

Par exemple, le test Elisa Ag ne peut être appliqué sur prise de sang de jeunes bovins car les anticorps présents dans le colostrum et transférés dans leur sang interfèrent fortement avec ce test. En utilisant ce test sur des veaux, on augmente donc sensiblement le risque d'obtenir des résultats faussement négatifs.

Par contre, l'utilisation de la PCR est souvent limitée par son coût beaucoup moins attrayant que celui de l'Elisa Ag ! La PCR offre cependant une grande sensibilité : elle permet de travailler en « pool » (mélange d'échantillons) et est dès lors capable de détecter un animal IPI sur lait de mélange provenant de 300 vaches ! De ce fait, elle est aussi capable de détecter une très faible virémie.

## Que veut dire un résultat ininterprétable ?

Généralement, ce résultat est obtenu lors d'une virémie transitoire mais afin d'en avoir la certitude, il faut que le vétérinaire réalise un nouveau prélèvement (prise de sang) sur l'animal. Ce n'est que si le second résultat est négatif que l'on pourra conclure à une virémie transitoire.

Dans le cadre du plan de lutte obligatoire, un animal ayant obtenu un résultat ininterprétable sera donc logiquement considéré comme « suspect d'être IPI » tant qu'un deuxième résultat ne sera pas disponible pour le bovin en question.

## Que conclure d'un résultat négatif ?

Tout dépend du type d'échantillon (prise de sang, biopsie d'oreille, ...) sur lequel le test a été réalisé, de l'âge de l'animal et bien entendu du type de test (PCR ou ELISA Ag) utilisé.

Seules certaines « combinaisons » permettent de garantir en cas de résultat négatif que l'animal n'est pas IPI.

Le tableau 1 reprend l'ensemble des combinaisons de test/échantillon qui seront reconnus

## Est-ce qu'une prise de sang au cordon ombilical testée en ELISA Ag est une alternative valable à la biopsie d'oreille au regard de l'Arrêté Royal « lutte BVD » ?

**NON !**

D'une part seuls les prélèvements réalisés sur des veaux préalablement identifiés sont légalement reconnus comme valides pour l'attribution d'un statut BVD. Un prélèvement de sang au cordon ne répond généralement pas à ce critère.

D'autre part, sur base de la liste des tests

approuvés par le Laboratoire National de Référence dans le cadre de l'AR BVD, le seul prélèvement valide pour l'application d'un test ELISA Ag sur des veaux de moins de 3 mois est la biopsie auriculaire.

Pour ce qui est de l'échantillon de sang, seule la PCR (individuelle ou en pool selon l'âge) est reconnue.

comme « valables » par la législation pour attribuer un statut « non IPI après examen » aux animaux (voir ARSIA INFOS du mois de juin sur les différents statuts BVD).

Quelle que soit la « combinaison » choisie dans le tableau 1, les résultats « faux négatifs » sont rares (moins de 1%) !

C'est pourquoi lorsqu'un animal obtient une première fois un résultat négatif à un de ces tests, on peut certifier qu'il n'est pas IPI.

## Comment réagir face à un résultat positif ?

Les résultats « faux-positifs » au sens strict sont très rares aussi. « Résultat positif » (peu importe le test) rime donc toujours avec « présence du virus » dans l'exploitation !

Maintenant, si la question est de savoir si l'animal positif est un IPI (et est donc à éliminer au plus vite) ou un virémique transitoire qui se sera débarrassé du virus dans quelques semaines, c'est autre chose...

Là aussi, selon le test utilisé et le type de prélèvement testé, on peut « nuancer » l'interprétation d'un résultat positif.

Si d'un point de vue légal, un animal sera considéré A PRIORI comme IPI dès le premier résultat positif (voir ARSIA INFOS du mois de juin 2014), d'un point de vue strictement scientifique, un seul résultat positif ne permet pas de conclure que l'animal est IPI. Il faut pour cela obtenir 2 résultats positifs suffisamment espacés pour le même animal.

Le délai minimum à respecter entre les 2 tests dépend du type de test utilisé pour le second échantillon dont le choix dépend lui-même de l'âge de l'animal (cf tableau 1).

Durant longtemps, à l'époque où la technique PCR n'était pas encore utilisée, un délai d'1 mois a été recommandé parce que la grande majorité des virémies transitoires n'étaient plus détectées par l'ELISA Ag après ce délai.

C'est la raison pour laquelle il était conseillé de retester un animal positif 1 mois plus tard pour confirmer qu'il était bien IPI. En cas d'utilisation de la PCR, qui comme nous l'avons vu est beaucoup plus sensible, un délai minimum de 45 jours est cette fois recommandé.

**« Moi je ne chipote plus! Au début on faisait systématiquement une deuxième prise de sang mais elle revenait chaque fois positive. Depuis j'élimine tout de suite les veaux positifs. Ai-je tort ? ».**

Certainement pas ! En matière de BVD, vouloir la « certitude » peut coûter cher. En effet, attendre plus ou moins 2 mois avant d'éliminer un animal contagieux et donc dangereux n'est pas toujours une bonne stratégie sur le plan économique.

La question à se poser est de savoir quelle est la « probabilité » que l'animal soit réellement IPI sur base d'un seul résultat positif.

Cette probabilité dépend du test utilisé et du résultat obtenu. Voici quelques indications plus précises.

### Elisa Ag sur biopsie d'oreille

Sur base des résultats des tests de confirmation réalisés à l'ARSIA au cours de ces 3 dernières années, nous avons pu établir qu'une biopsie d'oreille positive au test Elisa Ag correspond effectivement, dans 89,6 %, des cas à un veau IPI.

De ce fait et vu le risque encouru de maintenir un veau probablement IPI 45 jours de plus dans le troupeau (bovins de moins de 6 mois retestés par PCR), nous recommandons d'éliminer tout veau positif à la biopsie et ce sans contrôle.

### Elisa Ag sur prise de sang

Un résultat positif sur prise de sang analysée via Elisa Ag correspond à un animal IPI dans 64,1 % des cas. Selon la valeur de l'animal, il n'est pas toujours judicieux de conserver un tel animal le temps nécessaire à la confirmation.

### Test PCR sur prise de sang

Comme nous l'avons vu, la PCR est très sensible.

Un résultat positif ne correspond à un animal IPI que dans 27,7% des cas. Il est donc justifié de retester un animal positif à la PCR.

De plus, un résultat PCR peut revenir « positif limite de détection » (« pos Id », comme libellé dans le rapport d'analyses), ce qui signifie que le taux de virus présent dans le sang est faible. La plupart du temps, l'animal obtenant un tel résultat est virémique transitoire et sera redevenu négatif lors du second prélèvement.

Tableau 1 : combinaisons test-échantillon qui permettront l'attribution d'un statut BVD dans le cadre du plan de lutte officiel.

	PCR individuelle	PCR en pool de 10	Elisa Ag
Prise de sang de veau âgé de moins d'1 mois	Ok	NON	NON
Prise de sang de veau âgé de 1 à 3 mois	Ok	Ok	NON valide
Prise de sang de bovin âgé de plus de 3 mois	Ok	Ok	Ok
Biopsie d'oreille	Ok	Ok	Ok

## Vous commandez vos boucles BVD ?

N'oubliez pas de commander la pince spécifique, si vous ne l'avez pas encore !



# Assemblée Générale de l'ARSIA

## La paratuberculose : concilier lutte et réalité économique

**Avec près de 30% des troupeaux infectés en Wallonie, 15 à 25 bêtes contaminées pour un cas clinique observé dans un élevage, la paratuberculose fait partie des maladies de troupeau qui, depuis des années, mobilise activement notre Association de défense sanitaire et son département vétérinaire.**

Lentement mais sûrement envahissante, cette maladie est complexe. La mise en place et l'élaboration de stratégies de maîtrise et de lutte le sont donc aussi. Plan de contrôle, plan de lutte, ... si les motivations et objectifs en sont complémentaires, ils peuvent sous d'autres aspects apparaître parfois divergents aux yeux des éleveurs et lourds sur le plan économique, en particulier pour les élevages allaitants. «Concilier lutte et réalité économique» est donc un thème préoccupant pour les responsables de notre asbl.

L'Arsia avait invité plusieurs intervenants à débattre de cette question lors de son Assemblée Générale, le 18 juin dernier, en la présence du Président de l'Arsia, **J. Detiffe**.

En introduction au débat, le Dr Vét. **J.Y. Houtain**, responsable du département Epidémiologie et Administration de la santé de l'ARSIA a présenté la maladie ainsi que les projets et actions développés à l'Arsia dans ce cadre.

### Pourquoi lutter ?

L'impact économique d'une telle maladie installée dans un élevage est lourd: en spéculation laitière, la réduction de la production laitière est de 10 à 25%. Une simulation du manque à gagner pour un troupeau de 150 vaches à 7500 L/an, si 10% de vaches sont atteintes, indique un manque à gagner de 1656€ à 4141€/an. En spéculation allaitante, la perte du Gain Quotidien Moyen va de 250 à 800g/jour !

### Difficile à diagnostiquer ... Complexe et coûteuse à appréhender

Quand il s'agit de paratuberculose, un problème important réside dans la « fiabilité » des tests de dépistage, laquelle est loin d'être satisfaisante... En cas de résultat positif, il y a certitude que l'animal (et le troupeau!) est (sont) infecté(s). Un seul résultat d'analyse sur le sang ou le lait négatif n'a par contre et pour ainsi dire aucune valeur. Ce ne sont que la répétition et la combinaison de tests différents qui permettent de diminuer le risque de passer à côté d'une infection. Conséquences: les garanties lors d'achat sont impossibles à fournir... Certifier un troupeau « indemne » l'est quasiment aussi...

Par ailleurs, comme dans les troupeaux atteints il est impossible d'identifier tous les bovins infectés, leur réforme, si elle réduit la pression d'infection, ne conduit toutefois pas à l'assainissement! D'autres mesures drastiques de bio-sécurité sont nécessaires à par ailleurs insisté le Dr vétérinaire **M. Bihain**, praticien à Sibret. Selon lui, si les plans actuels ne mènent pas à l'assainissement, ils apportent toutefois une réelle amélioration sanitaire globale, appréciable au bout de 3 ans.

Les plans trouvent aussi toute leur utilité en démarche QFL (Qualité Filière Lait) dans le cadre de laquelle la gestion de la paratuberculose n'échappe pas au cahier des charges.

Il n'en reste pas moins que la question de l'élimination des animaux positifs est une opération douloureuse et complexe à gérer pour l'éleveur. A ce titre, le témoignage de Mme **Fr. Troquet** était explicite. L'éleveuse et son conjoint ont repris un cheptel en 2008, réparti en laitier et allaitant. L'élevage a rapidement révélé d'importants problèmes sanitaires successifs, en particulier une situation délicate en termes de paratuberculose puisque, malgré plusieurs précautions préventives (achats dans des élevages

apparemment « sains », contrôle des achats,...), près de 70% d'animaux se sont révélés positifs dans le cadre du plan de lutte proposé par l'Arsia. Sur base de l'évaluation de leur « potentiel excréteur », la seule solution est leur élimination, à plus ou moins long terme. Mais avec un tel nombre, on conçoit aisément que l'impact, tant sur l'économie de l'exploitation que sur le moral des éleveurs, est loin d'être négligeable. Et il ne s'agit pas d'un cas isolé...

### Du côté des laiteries

**M. R. Debergh**, Administrateur Délégué de la Confédération Belge des Laiteries (CBL) a présenté le plan de contrôle de la paratuberculose de la filière lait, en particulier ses motivations, résultats et perspectives. La CBL, a rappelé M. Debergh, en concertation avec tous les acteurs associés de la production laitière, a proposé voici 8 ans un plan de contrôle de la paratuberculose. Avec un secteur laitier qui en 2012/2013 a représenté 18% des exportations (en valeur) belges vers des pays tiers - l'exportation des produits laitiers vers la Chine a augmenté de 37% - ses objectifs sont de sécuriser celles-ci quant aux garanties exigées vis-à-vis de la paratuberculose. L'enjeu principal pour le secteur des laiteries est donc de réduire sa prévalence dans les troupeaux et de garantir l'accès des produits laitiers belges aux marchés étrangers.

Anticiper les conséquences d'un lien éventuel avec la Maladie de Crohn, améliorer l'état sanitaire des troupeaux et aider les fermes gravement touchées font également partie des préoccupations du secteur laitier.

En 2013, un peu plus de 3 000 exploitations belges ont participé au plan (36,8%). 30% des animaux testés se sont révélés positifs lors de la dernière campagne.

**M. Chr. Baguette**, Président du conseil d'administration de la Laiterie des Ardennes et administrateur de Solarec, est aussi producteur laitier dans la région de Visé et participe au plan paratuberculose depuis 2010. En écho « wallon » à l'exposé de M. Debergh, M. Baguette a présenté la Laiterie des Ardennes et replacé la question de la paratuberculose en Wallonie. Tout en étant conscient de la difficulté d'aborder la maladie, il se montre assez satisfait du plan actuel proposé par la filière lait mais souhaiterait que soit développée une approche simple et pragmatique de la lutte contre la paratuberculose qui permettrait aux éleveurs de se lancer dans un plan si c'est nécessaire.

### Les limites du plan de contrôle

Dans le même sens, selon le **Président Detiffe**, deux constats s'imposent :

1. Pour les troupeaux infectés, le plan de contrôle n'est pas suffisant. Limité aux troupeaux laitiers, il ne permet pas l'assainissement du troupeau: il faudrait un plan de lutte. C'est ce que propose l'Arsia avec une stratégie basée sur un dépistage intensif sur tout le troupeau couplant d'une part des analyses sur le sang et/ou le lait et sur les matières fécales et d'autre part un accompagnement vétérinaire.
2. Pour les troupeaux sains, le plan de contrôle est trop lourd car l'approche individuelle est coûteuse et sans « retour » sur l'investissement, le lait produit n'est pas « valorisé » et aucune certification

## La paratuberculose en bref

La maladie est due à une bactérie très résistante, *Mycobacterium avium ssp paratuberculosis* (ou MAP).

Les veaux sont les plus sensibles mais l'impact se manifeste seulement et PARFOIS à l'âge adulte par des signes tels que: diarrhée, amaigrissement, mortalités.

La maladie est toujours très pénalisante sur le plan économique (déficit d'absorption des aliments, sous-production,...).

Actuellement encore difficile à diagnostiquer, elle est complexe et coûteuse à appréhender.

sanitaire n'est envisagée. Une approche moins coûteuse pour qualifier les troupeaux à « faible risque » rencontrerait davantage de succès.

### Un test de troupeau étudié à l'Arsia

**J.-Y. Houtain** a alors décrit les investigations menées au sein du département santé animale pour déterminer le protocole le plus adéquat qui permette de détecter la présence du germe de la paratuberculose (MAP) dans un seul ou dans un nombre limité d'échantillon(s) représentatif(s) du troupeau.

En théorie, l'échantillon en question doit permettre d'y détecter le germe si le troupeau est infecté. Si le troupeau est « sain », aucune trace du germe n'y sera détectée.

Sur base d'essais menés dans d'autres pays, les prélèvements de matières fécales dans l'environnement des bovins ont été « pressentis » comme l'échantillonnage le plus approprié pour répondre à ce principe. Les zones les plus fréquemment positives sont les endroits de passage des bovins, la stabulation, les zones de vie, le fumier et le lisier. Pour le choix de l'analyse, le laboratoire de l'Arsia a recouru à la technique PCR sur pool suivie d'une PCR après enrichissement.

Les conclusions tirées de l'étude annoncent une très bonne concordance avec les approches individuelles ainsi qu'un niveau de « garantie » sanitaire au moins similaire à celui obtenu avec un bilan individuel, tel qu'il est actuellement prévu dans le plan de contrôle.

### Concrètement, prochainement ?

Deux applications sur le terrain, diagnostique et certificative, émergent de cette étude. L'application diagnostique inclurait une « photo » paratuberculose du troupeau et l'application « certification du troupeau » pourrait quant à elle être intégrée dans le plan de contrôle.

Les intervenants de la table ronde, et en particulier le représentant de la CBL, **M. Debergh**, ont accueilli cette proposition de l'Arsia avec

grand intérêt laquelle sera à n'en pas douter à l'ordre du jour des concertations futures menées par tous les partenaires économiques et scientifiques du secteur laitier.

En conclusion, grâce aux outils disponibles, imparfaits mais sans cesse améliorés, des solutions adaptées aux impératifs de toutes les spéculations peuvent être heureusement envisagées !

L'ARSIA mise sur une utilisation raisonnée et innovante de ces outils dans le but d'améliorer l'efficacité du dépistage dans les troupeaux infectés et réduire le nombre de prélèvements et d'analyses individuels, et donc les frais dans les troupeaux sains...

Par ailleurs, et on ne peut que le constater au vu de la problématique des échanges commerciaux, la paratuberculose n'a pas de frontières. La recherche scientifique est dès lors internationalement mobilisée... Gageons qu'à terme, d'autres solutions tant diagnostiques que préventives, seront découvertes et concrétisées sur le terrain et viendront à bout de la paratuberculose.

Au terme de la réunion, le public présent en nombre a pu entendre Mme **E. Bériaux**. La représentante du **Ministre Carlo Di Antonio** a notamment souligné : « afin de stimuler les éleveurs à adopter des techniques préventives en matières zootechniques, le Ministre a décidé de soulager la « facture Arsia » de l'ensemble des éleveurs, jusqu'à hauteur de 200€ individuellement. Pour ce faire, un montant de 2 millions d'euros a été dégagé par la Région Wallonne et servira à réduire les frais d'identification et les coûts de cotisation à la **mutuelle Arsia** ». Il ne faut donc plus ni hésiter, ni tarder à s'y inscrire, si cela n'a pas encore été fait !

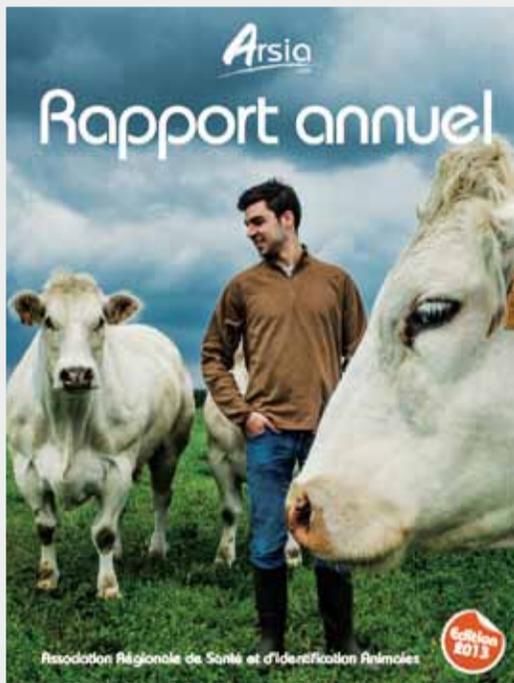
Enfin, l'Assemblée eut le plaisir d'entendre une dernière fois dans l'exercice de sa fonction de Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture, Mme **S. Laruelle**, toujours fidèle à nos réunions annuelles... Au terme de son exposé évoquant, entre autres, ses nombreux chantiers et travaux « finis », le Président Jean Detiffe a salué son parcours, hautement efficace pour l'ensemble du monde de l'élevage et au nom de l'Arsia, l'en a chaleureusement remerciée...



Le Président Jean Detiffe a remercié la Ministre Sabine Laruelle avec quelques fleurs

# Rapport d'activités 2013 : les grandes lignes

Lors de l'AG 2014, Marc Lomba, Directeur de la coordination de la politique générale a présenté les grandes lignes du rapport d'activités 2013 de l'Arsia. Le document est disponible dans son intégralité sur notre site [www.arsia.be](http://www.arsia.be)



## Identification et Enregistrement

En 2013, 11 306 troupeaux et 1 203 171 bovins sont enregistrés. En 1 an, le nombre de troupeaux s'est réduit de 3.7%.

L'effectif total d'animaux reste stable, avec moins de 1000 animaux perdus par rapport à 2012.

L'effectif de bétail moyen par troupeau actif est donc remonté au niveau de 2010, avec une moyenne de 106 animaux par exploitation.

Grâce à la haute qualité des boucles utilisées, seules 2.2% des boucles ont été remplacées en 2013.

On compte 1627 détenteurs de porcs, 7796 détenteurs de moutons et 354 détenteurs de volailles.

En 2013, près de 50% des enregistrements des

naissances et mouvements ont été réalisés via CERISE. En termes de nouveautés, le module GESAVO est désormais un outil supplémentaire qui permet aux éleveurs et vétérinaires de consulter les résultats et conseils suite à un avortement survenu dans l'exploitation.

## Santé animale

Nous avons réceptionné près de 470 000 échantillons et effectué au total 772 724 analyses en 2013.

Nos chauffeurs ont collecté quelques 3 710 cadavres dans les fermes pour l'autopsie. Le nombre d'autopsies a quant à lui atteint le nombre de 5 767.

**KIT ACHAT :** En 2013, moins d'1 animal acheté sur 5 a fait l'objet d'un kit achat!

Or, 0,9% des animaux testés étaient positifs pour la BVD et pour la paratuberculose, 10% pour la néosporose... Ce n'est pas anodin! Nous ne pouvons qu'insister: il faut toujours tester les animaux que l'on achète! C'est le cas aussi pour l'IBR. 60% des troupeaux ont un statut «indemne d'IBR» (I3 et I4). En 2013, une tendance est - malheureusement - observée: la procédure de contrôle à l'achat appliquée aux troupeaux disposant d'un statut I2D, I3, I4 est rarement respectée. En effet, et à nouveau, l'achat de bovins constitue le **facteur de risque N°1** de contamination des troupeaux par le virus de l'IBR. Or l'Arrêté royal IBR prévoit:

1. la réalisation d'une première prise de sang dans les 8 jours de l'arrivée de l'animal,
2. la réalisation d'une seconde prise de sang entre le 28<sup>ème</sup> et le 40<sup>ème</sup> jour après l'introduction

3. la mise à l'écart de l'animal introduit en attendant le résultat de la seconde prise de sang. Or celle-ci est le plus souvent absente...

Un détenteur et un vétérinaire avertis en valent 4! L'ARSIA les invite ardemment à réaliser d'office la seconde prise de sang IBR en cas d'achat, même lorsque le bovin provient d'un troupeau indemne.

**BVD :** Un plan de lutte national est prévu en 2015 (plus d'infos dans cette même édition en page 2)... En attendant, seuls 23% des animaux achetés ont été contrôlés pour cette maladie. Parmi les tranches d'âge les moins contrôlées, se situent surtout les jeunes animaux de moins d'1 an, alors qu'ils sont pourtant les plus dangereux, on l'oublie trop souvent!

**PROTOCOLE AVORTEMENT :** Nous pouvons, après cette quatrième année, confirmer le succès de ce programme avec cependant, un petit bémol. Depuis 2009, le nombre de déclarations d'avortements a augmenté de 207%, mais de 2012 à 2013 a chuté de 11%. Toutefois, l'objectif fixé par l'AFSCA (minimum 4000 déclarations d'avortements en Wallonie) reste atteint en 2013 mais si la diminution observée en 2013 se prolonge en 2014, cet objectif ne sera plus atteint. Un seul message: déclarez et envoyez au labo les avortons (ramassage gratuit)! Car votre démarche nous permet d'augmenter la surveillance sur tout le territoire et une approche concrète et utile des maladies sources de problèmes de reproduction.

La néosporose reste la cause d'avortement la plus diagnostiquée, suivie de maladies telles que la fièvre Q, la leptospirose, la BVD et la salmonellose.

Suite à notre acquisition en 2013 d'un « **MALDI-TOF** », instrument de haute technologie unique dans le monde vétérinaire belge, outre un gain de près de 3 jours dans le délai de transmission

des résultats, la bactérie *Bacillus licheniformis* a été mise en évidence pour la première fois, sur un avorton bovin en Wallonie. Il s'agit donc là d'une « nouvelle » cause d'avortement à ajouter à la liste des agents pathogènes responsables d'avortements. Sa prévalence apparente atteint jusqu'à 1,5% au cours de certains mois de l'année, ce qui fait de cette bactérie une étiologie à ne plus négliger désormais.

**GPS :** le projet « Transfert d'immunité » a permis de définir et de diffuser les valeurs seuils indispensables à connaître en élevage, pour une bonne gestion des veaux et du colostrum. 2014 verra le développement de 3 nouveaux projets GPS, dont certains sont bien avancés: « Diarrhée du jeune veau », « Avortement sur saillie naturelle » et « Mammites en tarissement ».

**PARATUBERCULOSE :** En Wallonie, près de 2 troupeaux sur 3 testés sont contaminés, avec un taux moyen d'infection par troupeau de +/- 5%. Complémentaire au plan de contrôle CBL, le plan de lutte de l'Arsia combine tests sur lait/sang et sur les matières fécales. Sur celles-ci, le test PCR permet de classer les animaux infectés selon l'importance de leur excrétion et donc d'orienter aussi efficacement que possible l'éleveur dans l'élimination des bovins les plus contagieux.

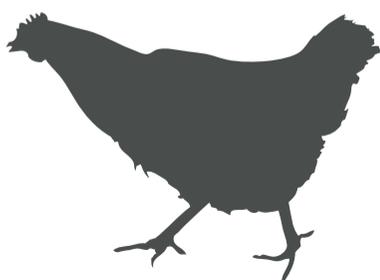
Enfin, le rapport d'activités Antibiogrammes 2013 rédigé par Jean Bughin, DMV, a été publié et est également consultable sur notre site Internet.

Quel que soit le projet, quelle que soit l'activité, l'Arsia en tant qu'Association d'éleveurs veille à toujours maintenir les techniques, services et recherches en phase avec les réalités pratique et économique du terrain... Tout cela est rendu possible, au quotidien, grâce la haute collaboration des 133 membres du personnel de l'Arsia.

**ARSIA+**  
Pour conserver vos avantages,  
il est grand temps de vous inscrire!  
Infos sur [www.arsia.be](http://www.arsia.be) ou au 083/23 05 15

## Résultats des analyses *Salmonella* chez les volailles en 2013

Dans le cadre de la lutte contre les salmonelles chez les volailles, la Belgique a atteint ses objectifs. Tous les résultats des analyses *Salmonella*, notamment les sérotypes *Typhimurium* et *Enteritidis*, ainsi qu'un aperçu des autres sérotypes rencontrés dans les exploitations de volailles de reproduction, poules pondeuses, poulets de chair et dindes de chair sont disponibles sur notre site [www.arsia.be](http://www.arsia.be)



## Le Département Santé animale à son tour sous le microscope!

Après la grande enquête de satisfaction sur notre département Identification et Enregistrement menée en 2013, et toujours avec le même souci d'améliorer la qualité de nos services, l'Arsia a lancé le 19 juin dernier une seconde enquête liée cette fois à notre département santé animale.

Ouverte à tous nos clients, éleveurs et vétérinaires, elle porte sur l'évaluation des services de santé animale: laboratoires, dispatching, ramassages, etc... et respecte leur anonymat.

Dans ce cadre, la collaboration du plus grand nombre d'entre vous nous est précieuse!

### Vous souhaitez participer à notre enquête ?

Rendez-vous sur notre site [www.arsia.be](http://www.arsia.be) l'enquête y est en ligne et à votre disposition. Vous pouvez également scanner le QR code ci-dessous avec votre smartphone.

Merci d'avance pour votre collaboration!  
L'ARSIA

